

Le 12 septembre 2013

La convention collective urbaine, enfin!

Quand vais-je recevoir ma copie de la convention collective? C'est là une question que beaucoup de membres se posent et avec raison. Cette question revient à chaque ronde de négociation, mais cette fois-ci avec plus d'acuité. Je suis heureux de vous annoncer que tout le processus de relecture, de révisions et de mise en page de la convention collective est enfin terminé. Vous devriez recevoir votre exemplaire vers la mi-novembre.

Un processus laborieux

Vous vous demandez sûrement ce qui s'est passé. Eh bien, nous avons suivi le processus que nous suivons à chaque signature de convention collective. Après la signature officielle, nous vérifions les textes en français et en anglais. Pour ce faire, nous formons des groupes de deux personnes qui vérifient les textes et qui relèvent les erreurs. Puis, nous comparons les textes français et anglais. Les deux versions de la convention collective étant officielles, il est important qu'elles correspondent. Par la suite, nous discutons avec l'employeur. Ce va et vient entre les parties prend un certain temps.

Des obstacles supplémentaires

Cette fois-ci, par contre, nous avons rencontré deux obstacles supplémentaires : la piètre qualité du texte français fourni par l'employeur et le fait qu'il y avait deux conventions collectives, celle venant à échéance en 2015 et celle venant à échéance en 2016.

Le texte de nombreux articles de la version française de l'employeur ne respectait pas les règles de base du français écrit. Nous avons dû reprendre certains articles, dont l'article 20, presque en entier. Et cela tout en respectant l'intention des parties, ce qui ne fut pas une mince tâche.

Nous avons dû aussi trouver une façon pratique de fusionner les deux conventions collectives, celle de 2011-2015 et celle de 2015-2016, en une seule. Vous trouverez donc dans le préambule de la convention collective un texte expliquant cette situation. Le texte de la convention collective de 2015-2016 est mis en relief.

Tout au long du processus, nous avons tenté de clarifier les intentions des parties. Soyez assurés toutefois que le texte que vous retrouverez dans la convention collective est tout à fait conforme à celui sur lequel vous avez voté l'automne dernier.

La lutte continue,

Solidarité,



Denis Lemelin
Président national

2011-2015 / Bulletin n° 196
DL/bk sepb 225

